

<https://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1856>



Annonces sur les postes dans le 1er degré : il a fallu la crise sanitaire pour limiter les dégâts



Communiqué de presse

Annonces sur les postes dans le 1er degré
Il a fallu la crise sanitaire pour limiter les dégâts

Le Syndicat SUD 92 a communiqué ce communiqué de presse le 16 avril 2020.
Les annonces sur les postes dans le 1er degré ont été faites le 16 avril 2020. Elles ont été faites dans un contexte de crise sanitaire. Le Syndicat SUD 92 a exprimé sa déception face à ces annonces. Il a souligné que la crise sanitaire a permis de limiter les dégâts. Le Syndicat SUD 92 a demandé que les postes soient réaffectés dans les écoles les plus touchées par la crise sanitaire. Il a également demandé que les postes soient réaffectés dans les écoles les plus touchées par la crise sanitaire.

- PRIMAIRE
Date de mise en ligne : jeudi 16 avril 2020
- Postes / classes / carte scolaire

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Pour les Hauts-de-Seine il y a une dotation de -9 postes pour la rentrée 2020



SUD éducation a pris connaissance des créations de postes pour 2020 dans le premier degré. Elles demeurent insuffisantes. Au départ, seulement 440 postes étaient prévus et 1 248 ont été ajoutés, en réaction à la crise sanitaire. Il a fallu une crise sanitaire inédite du Covid 19 pour la création de postes supplémentaires.

Voir ici la dotation par département et académie :



En 2019, le ministère avait annoncé les dédoublements des classes de grande section de maternelles en REP et REP+ à l'horizon 2020 en plus du dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire, ainsi que la limitation à 24 élèves par classe pour toutes les grandes sections, CP et CE1 hors éducation prioritaire.

Les promesses ministérielles entraînent des besoins en terme de création de postes : par exemple, la limitation à 24 élèves par classe en GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire entraînerait à elle seule l'ouverture d'environ 5 000 classes. Or, si 4211 postes étaient créés en 2017, seuls 3680 l'étaient en 2018. Ce chiffre baissait à 2 300 créations en 2019 puis à seulement 440 pour 2020, ce qui était parfaitement scandaleux. La décision du ministère corrige en partie le tir en ramenant ces créations de postes à 1 688, mais les comptes ne sont toujours pas bons, ne serait-ce que pour permettre au gouvernement de tenir ses promesses.

Au vu du nombre de créations de postes, et même avec les postes supplémentaires, ces promesses ne seront pas tenues, sauf à prendre sur d'autres moyens (remplacements, PDMQC, RASED ...), comme cela s'est malheureusement fait ces dernières années pour les dédoublements en CP et en CE1. De plus, ces créations de postes dans le premier degré se font à moyens constant à l'échelle de l'Education nationale, et correspondent à des baisses de moyens dans d'autres secteurs.

Au-delà des annonces ministérielles, l'objectif est toujours la cure d'austérité pour le service public d'éducation. Pour rappel, le nombre de postes au CRPE est passé de 13 001 en 2017, à 11 840 en 2018 et maintenant 10 800 pour 2020.

Alors que cette dotation "exceptionnelle" pour le 1er degré est soudainement possible, rien n'est prévu pour les collèges, lycées et lycées professionnels. Ce sont pourtant bien des créations de postes à hauteur des besoins dans l'ensemble des secteurs de l'éducation que nous réclamons !

Il aura donc fallu une crise sanitaire pour faire reculer le gouvernement sur la suppression des postes qui étaient initialement prévue. Cette situation montre une chose : si le gouvernement décide de créer des postes, il le peut. À nous d'enfoncer le clou pour en obtenir davantage dès maintenant et après la crise sanitaire passée.

SUD éducation revendique l'abandon des projets de suppressions de postes, dénonce la baisse du nombre

Postes : courrier intersyndical

Courrier intersyndical FSU-FNEC FP-FO-CGT Educ'action-SNALC-SUD Education- FAEN

Monsieur le Ministre,

Les organisations syndicales FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'action, SNALC, Sud Education et FAEN constatent que les personnels font face à une crise sanitaire sans précédent en assurant la continuité du service public (enseignement à distance, continuité administrative, suivi, orientation, accompagnement social des élèves, etc.), en accueillant pour certains les enfants de soignants (le plus souvent sans protection, sans réel suivi médical ni dépistage malgré les demandes portées par nos organisations).

C'est dans ces circonstances que se tiennent des CTA (comités techniques académiques), des CTSD (comités techniques spéciaux départementaux) pour décider des ouvertures et fermetures de postes.

Le Président de la République a lui-même reconnu la nécessité, dans le contexte actuel, de « changer de logiciel ».

Comme vous l'avez déclaré le vendredi 27 mars dans une interview télévisée, étant donné les circonstances actuelles, « nous revoyons les opérations d'ouvertures et de fermetures de classes », « il n'y aura aucune fermeture de classe en milieu rural sans l'accord du maire » et « il faut reconsidérer l'équilibre ouvertures/fermetures en milieu urbain. »

C'est donc de moyens supplémentaires que l'Education Nationale a besoin dans la situation que nous vivons. Les moyens budgétaires de la rentrée 2020 doivent être revus à la hausse pour qu'il n'y ait pas de suppression de postes.

En conséquence, nous demandons que toutes les dotations soient réévaluées dans ce sens.

Nous avons pris acte de la dotation supplémentaire de 1248 postes dans le premier degré. Cela montre bien que la carte scolaire du premier degré ne pouvait avoir lieu avec la dotation initialement prévue. Pour autant, pour nos organisations, cette dotation reste insuffisante pour couvrir tous les besoins et doit être à nouveau abondée.

De plus, les dotations supplémentaires ne peuvent se restreindre au seul premier degré. Les besoins indispensables concernent tous les corps. La période de confinement a accru les inégalités et nous avons besoin de conditions pédagogiques diversifiés, de diminution des effectifs par classe. Ces besoins doivent se traduire par des personnels supplémentaires et non par le recours à des heures supplémentaires.

Dans les écoles, les établissements et les services, des dotations supplémentaires doivent avoir lieu, afin de préparer au mieux la rentrée 2020 qui aura un caractère nécessairement exceptionnel.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.